

## AVIS PUBLIC

L'assemblée de consultation publique sur le projet de *Règlement numéro 680-2024 modifiant les règlements numéro 659-2023 et numéro 660-2023*, initialement prévue pour le 21 août 2024 à 19h00 est annulée étant donné que le règlement visait à harmoniser les définitions avec le règlement de zonage, lequel a obtenu le nombre suffisant de signature pour la tenue d'un scrutin référendaire. La consultation publique sera tenue à une date ultérieure.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 20 août 2024.



**Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca), le 20 août 2024 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 août 2024.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier**